



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble  
Division des examens et concours**

Grenoble, le 15 juin 2022

### Rapport de jury

Recrutement externe d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe  
de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Présidente : Madame Isabelle Challian  
Vice-président : Monsieur Jean-François Clos-Arceduc

## SESSION 2022

Epreuve écrite d'admissibilité : le mercredi 13 avril 2022  
Epreuve orale d'admission : le jeudi 9 juin 2022  
Nombre de postes : 10 postes

| Inscrits | Présents | Admissibles | Admis / Liste principale | Inscrits / Liste complémentaire |
|----------|----------|-------------|--------------------------|---------------------------------|
| 313      | 160      | 35          | 11                       | 7                               |

## I) LE CONCOURS :

### a) Conditions d'accès :

Concours ouvert sans condition de diplôme ou d'âge.

### b) Les épreuves :

*L'épreuve d'admissibilité (comprend les épreuves obligatoires suivantes) :*

Epreuve n°1 : une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

Epreuve n°2 : une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe ; grammaire) et mathématiques.  
(Durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

*L'épreuve d'admission :* Elle consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

NB : Nul ne peut être déclaré admissible ou admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves obligatoires, ou s'il a obtenu, à l'une des épreuves écrites d'admissibilité ou à l'épreuve d'admission, une note inférieure ou égale à 5 sur 20.

## II) LES CANDIDATS :

### a) Statistiques concernant les candidats inscrits :

Répartition hommes / femmes :

|        |     |
|--------|-----|
| Femmes | 267 |
| Hommes | 46  |

### b) Statistiques à l'admissibilité :

Répartition par notes :

| Epreuve            | Absents | Note < 10 | Note ≥ 10 | Moyenne |
|--------------------|---------|-----------|-----------|---------|
| Réponses-Questions | 153     | 11        | 149       | 13,88   |
| Courts-exercices   | 153     | 53        | 107       | 11,38   |

Statistiques des candidats admissibles :

Seuil d'admissibilité : points 88,89 / 120                      14,81/20

Répartition hommes / femmes :

|        |    |
|--------|----|
| Femmes | 26 |
| Hommes | 9  |

c) Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

| Epreuve                | Absents | Note < 10 | Note ≥ 10 | Moyenne |
|------------------------|---------|-----------|-----------|---------|
| Entretien avec le jury | 1       | 3         | 31        | 13,42   |

Statistiques des candidats admis :

Seuil d'admission sur liste principale : points 159,39 / 200                      15,93/20

Répartition hommes / femmes :

|        |   |
|--------|---|
| Femmes | 5 |
| Hommes | 2 |

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire :

Seuil d'admission sur liste complémentaire : points 151,39 / 200                      15,13/20

Répartition hommes / femmes :

|        |   |
|--------|---|
| Femmes | 6 |
| Hommes | 1 |

III) COMMENTAIRES DU JURY CONCERNANT LES EPREUVES :

a) Les épreuves d'admissibilité :

*Epreuve d'admissibilité n°1 :*

Le texte proposé aux candidats pour alimenter les questions de compréhension était un article de l'Institut National d'études démographiques sur le vieillissement de la population en France et dans les pays développés.

Ce texte qui donnait lieu à 6 questions ne présentait aucune difficulté de compréhension. Il était plus simple que celui de la session précédente. Il y avait une question de moins à traiter.

Dans l'évaluation des copies, le jury, outre la présentation et l'orthographe, a veillé particulièrement à la rigueur et la précision des réponses apportées. Ainsi, à la première question consistant en un résumé de l'article de presse produit, le jury s'est assuré de la compréhension du texte, du non recours généralisé à la paraphrase mais il a également vérifié le strict respect par le candidat de la consigne donnée, ce que l'on est en droit

d'attendre d'un futur fonctionnaire. Des candidats ont ainsi été pénalisés pour ne pas avoir respecté le nombre de mots maximum autorisés ou s'être abstenus d'indiquer le nombre de mots effectivement utilisés. Toutes les questions faisaient appel à des éléments de réponse contenus dans le texte support. Les notes obtenues à l'épreuve sont bonnes puisque plus de 93.12% des candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 et que la note moyenne est de 14/20 soit une note supérieure à celle des deux sessions précédentes. La note la plus faible est de 4.25/20; la note la plus élevée est de 20/20.

#### *Epreuve d'admissibilité n°2 :*

Cette épreuve de « courts exercices destinés à évaluer les capacités des candidats en vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématiques » s'est révélée beaucoup plus sélective que la précédente. Le sujet, dans son ensemble, étant relativement long, beaucoup de candidats ont eu du mal à gérer leur temps. Le nombre d'exercices exigeait, en effet, une grande rapidité d'exécution. Il en a résulté de nombreuses copies inachevées avec des questions de mathématiques figurant en deuxième partie de sujet entièrement non traitées. Certains candidats auraient, sans doute, eu intérêt à ne pas effectuer les exercices dans l'ordre et aborder plus tôt les questions de mathématiques. Sur le fond, les questions de français étaient relativement simples. Certains exercices de mathématiques étaient « classiques » avec des calculs de fractions, de pourcentages et de volumes ne présentant pas de difficultés particulières. L'épreuve comprenait 8 exercices de moins que la session précédente.

Au global, les notes obtenues n'ont pas été très bonnes puisque seulement 66,87% d'entre elles ont été égales ou supérieures à 10/20. La note moyenne de l'épreuve est de 11,38/20, sensiblement supérieure à celle de la session précédente (10.33 en 2021) alors que la note médiane est de 11.69/20. La note la plus faible est de 2.63/20 ; la note la plus élevée est de 19.5/20.

#### b) L'épreuve d'admission :

L'épreuve d'admission débute par une brève présentation du candidat. Si ce dernier vient d'achever sa formation initiale, ce qui est possible mais non systématique pour le concours externe, il est, compte-tenu de son absence d'expérience professionnelle, attendu qu'il mette essentiellement l'accent sur ses motivations. Il lui appartient dès lors de développer les raisons qui le conduisent à souhaiter devenir fonctionnaire et qui plus est au sein de l'Education nationale. De nombreux candidats ont indiqué, au titre des motivations, vouloir travailler dans le service public sans, toutefois, être en mesure de définir précisément ce qu'est une mission de service public. Une mission de service public, ce n'est pas seulement servir le public mais c'est avant tout servir l'intérêt général. S'agissant du choix de l'Education nationale au sens large, le candidat doit être en mesure de mettre en avant les critères expliquant cette préférence, ce qui implique nécessairement une connaissance basique des missions spécifiques du service public de l'Education nationale mais aussi de l'Enseignement supérieur (souvent mal connu).

La majorité des candidats s'était bien préparée à l'exercice de la présentation personnelle en formulant des discours construits et pas forcément chronologiques et en maîtrisant le temps imparti.

Une minorité de candidats n'avait visiblement pas recherché d'informations pour se préparer et ne laissait entrevoir que leurs qualités professionnelles.

Cette connaissance institutionnelle élémentaire a pu parfois faire défaut et pénaliser des candidats également lors des mises en situation pratiques proposées par le jury, ce qui est regrettable puisque, par ailleurs, les candidats savent faire preuve de logique et de bon sens. Parmi les points positifs, sont également à souligner la bonne maîtrise des exercices de bureautique (word ou excel) ainsi qu'une bonne gestion du stress alors que certains candidats n'étaient pas rompus à ce genre d'exercice. Il est à noter que les candidats ont traité plus aisément les sujets Word que les sujets Excel.

Au global, 88.57% des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 et la note moyenne de cette épreuve d'admission est de 13.42/20, ce qui est correct. L'éventail des notes attribuées est, toutefois, assez large puisque celles-ci s'évaluent de 4/20 à 19/20.

La présidente du jury,



Isabelle Chaillan  
Secrétaire Générale de la DSDEN de l'Ardèche